

# ARRETE MUNICIPAL n° 2025.64

**Objet :**  
**Occupation domaine public**  
**Course « Alpsman » 2025**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu l'article R.610-5 du code pénal
- ◆ Vu la demande présentée par ALPSMAN, 99, impasse du Lanfonnet, 74410 Saint-Jorioz, pour permettre l'organisation des courses « Alpsman Xtrem », « AlpsMan Half Triathlon », « Alpskid » et « Alpsman Xpérience », le **samedi 07 et dimanche 08 juin 2025**.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un secteur public afin de mettre en œuvre cette organisation en toute sécurité.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Monsieur VALENTIN Ludovic, représentant l'association "ALPSMAN", à autorisation d'utiliser une partie de la plage municipale, du site UCPA et de l'esplanade de l'espérance pour l'organisation et le déroulement des courses sportives prévues les **samedi 07 et dimanche 08 juin 2025** et ce à compter du mardi 03 juin 2025. –

### **Article 2 :**

**Le parking des anciens vestiaires du complexe intercommunal Jean Claude REY, en bordure de la voie verte, sera réservé aux organisateurs pour la mise en place d'un ravitaillement le samedi 07 juin 2025 après-midi.**---

Les parkings situés route de sales (près des tennis couverts) et route du Laudon (en face de la salle Augustine Coutin) seront réservés à l'organisation à compter du vendredi 06 juin 2025 à 12h

### **Article 3 :**

La surveillance des sites, reste à charge de l'organisateur.

Mention est faite que les accès resteront accessibles aux promeneurs et autres usagers et que les différents sites devront être rendu dans leur état initial.

### **Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Aux demandeurs : [ludovic@lvorganisation.com](mailto:ludovic@lvorganisation.com); [marlene@lvorganisation.com](mailto:marlene@lvorganisation.com)
  - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le lundi 05 mai 2025

Le Maire  
Michel BEAL

